

FICHE ACTION N° VAU 11

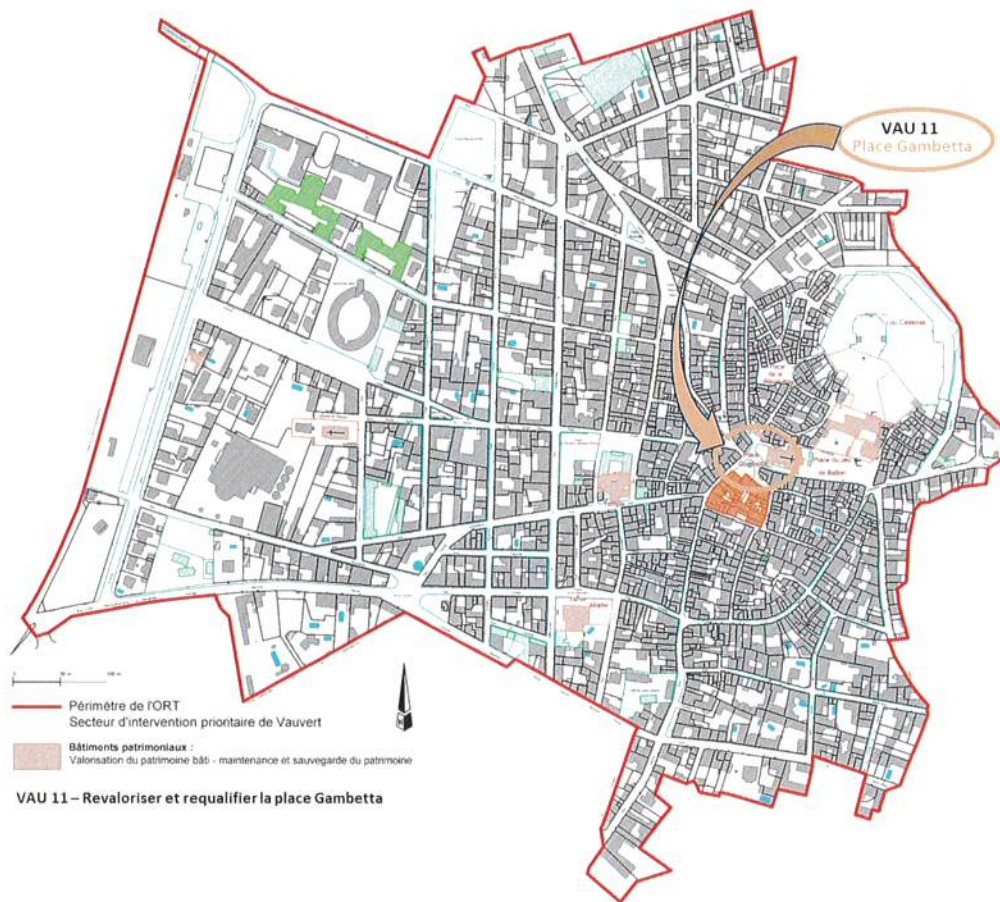
Revaloriser et requalifier la place Gambetta.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Revaloriser et requalifier la place Gambetta
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite poursuivre la rénovation de ses espaces publics. Place emblématique et lieu stratégique du centre-ancien, la Place Gambetta est centrale dans ce projet de réhabilitation et revitalisation.</p> <p>Elle est bordée par l'église Notre-Dame, des locaux commerciaux (notamment le café de Paris), la fontaine de Griffes et surtout la tour de l'horloge qui surmonte l'ancienne porte de Panapée. Elle représente le point d'entrée vers le centre médiéval et le point de liaison avec le reste de la ville. Son aménagement avec des matériaux plus nobles tels que les galets sciés au sol au lieu du bitume, marque l'importance de la place dans la commune.</p> <p>L'accès à la place se fait par plusieurs rues dont la rue Victor Hugo qui permet de rejoindre les Halles, la rue Ferrer qui longe l'église et la place du Jeu de ballon et la rue Posquières accédant au centre historique. Elle est traversée par la rue Ferrer, la reliant à la place du Jeu de Ballon. De part et d'autre, deux espaces plans sont aménagés dans la pente, le premier constitue le parvis de l'église et le deuxième la terrasse du café (aujourd'hui fermé) agrémentée d'une fontaine. Les deux espaces sont plantés d'arbres (micocoulier sur la terrasse de café et faux-acacias sur le parvis de l'église) procurant de l'ombre. Les faux-acacias sont vieillissants et ont soulevé les dalles. Des jardinières sont également réparties sur la place, apportant une ambiance fleurie, même si leur couleur bleu s'intègre difficilement.</p> <p>Mais cet aménagement devient vieillissant, le revêtement de sol est abîmé à de nombreux endroits et n'est pas lisse. Le partage de l'espace de la voiture et du piéton n'est pas toujours bien équilibré, la visibilité n'est pas optimale au niveau de la rue Gambetta. Du fait de l'inclinaison (forte pente) de la place, il y a beaucoup de marches. Tous ces éléments rendent l'espace peu confortable et dangereux principalement pour les personnes à mobilité réduite. Les robiniers présents sur le parvis de l'église sont vieillissants et mériteraient d'être remplacés par des sujets plus jeunes et aux qualités esthétiques plus intéressantes.</p> <p>La municipalité souhaite engager un projet qui devra conserver un espace de parvis permettant d'accueillir les événements de l'église mais aussi une terrasse pour le café.</p>

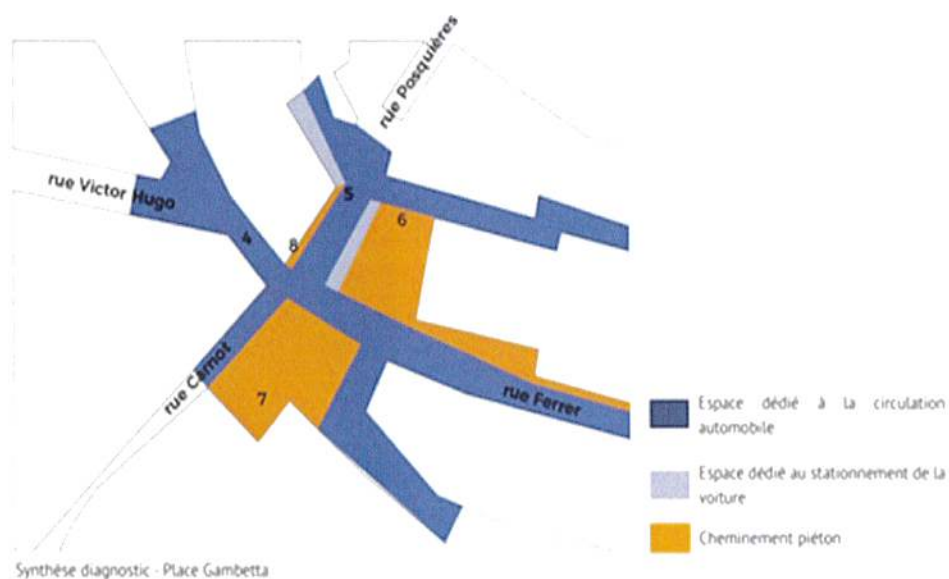
	Elle devra également intégrer quelques places de stationnement voitures (PMR et minute pour les commerces) et prévoir du stationnement vélos pour favoriser les mobilités douces quotidiennes et touristiques.
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : UDAP – CAUE – PETR Vidourle Camargue – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Région Occitanie (sous réserve ambition environnementale – volet désimperméabilisation et renaturation), Département du Gard, Agence de l’Eau</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant estimatif : 530 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>1^{er} semestre 2025 – Sollicitation d’une AMO</p> <p>2^{ème} semestre 2025 / 1^{er} semestre 2026 – Etudes de conception avec dépôt d’un PA</p> <p>1^{er} semestre 2027 – lancement des travaux</p> <p>4^{ème} trimestre 2027 – Réception des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 1 – Améliorer le cadre de vie du centre-bourg</p> <p>Action 1.1 – Requalifier et valoriser les espaces publics du cœur de bourg</p> <p>Projet 1.1.5 – Réaliser une étude urbaine de 4 places du cœur de ville</p>
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération de mise en place - Réalisation des travaux - Retour des usagers et des habitants par la réalisation d’enquêtes - Nombre de places dédiées aux mobilités douces
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action, au cœur du périmètre stratégique de l’ORT, permettra de dynamiser le cœur de ville par l’aménagement d’espaces publics conviviaux et de qualité et de relier les différents espaces publics par un parcours agréable et confortable.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Périmètre de l'étude



Documents photos





Esquisse d'aménagement



FICHE ACTION N° VAU 12

Poursuivre la mise en valeur du chemin des Huguenots et la valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la création d'une « sculpture » (à la croisée des chemins, place Gambetta)

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Poursuivre la mise en valeur du chemin des Huguenots et la valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la création d'une « Sculpture » (à la croisée des chemins, place Gambetta)
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>La commune de Vauvert possède une particularité qui lui est propre et qui est liée aux chemins de randonnées qui traversent son territoire. Les chemins de « Saint Jacques de Compostelle » et « sur les Pas des Huguenots » se croisent sur la Place Gambetta (à l'angle des rues Carnot et Victor Hugo), espace public stratégique du programme de revitalisation.</p> <p>Mais si l'on va plus loin, ceux ne sont pas deux, mais quatre thématiques historiques à la croisés des quatre itinéraires liés : aux religions Juive, Chrétienne, Protestante et la « Fé di biou » (jeux taurins en centre-ville et le patrimoine taurin).</p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite mettre en valeur ces itinéraires qui présentent un réel intérêt dans la découverte des patrimoines matériels et immatériels. Elle a donc pour projet de lancer la réalisation d'une sculpture représentant les quatre itinéraires qui se croisent sur la place Gambetta. Cette sculpture devra se trouver dans un espace convivial, équipé de mobilier urbain, dédié à la foi au public qui emprunte ces chemins et aux habitants pour qu'ils puissent se réapproprier leur histoire.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : PETR – CCPC (office de Tourisme) – CAUE – le Département (Service Environnement et Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Second semestre 2024 :</p> <p>Validation du chemin de randonnée « sur les pas des Huguenots »</p> <p>1^{er} semestre 2025 :</p>

	<p>Réalisation d'un cahier des charges avec lancement d'un concours – appel à candidature – Jury de sélection du lauréat 2^{ème} semestre 2025 : Réalisation de l'ouvrage – réception et inauguration.</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Action spécifique au programme PVD</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution de la première partie de l'étude le 9/12/2022 - Présentation de la Convention d'appui Patrimonial et Guide Architectural - Restitution de la seconde partie de l'étude 1^{er} semestre 2024
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>En implantant une sculpture qui symbolise cette croisée des chemins, la commune de Vauvert met en valeur son patrimoine et promeut son histoire locale afin de faciliter sa lecture aux habitants et aux visiteurs et de conforter l'identité du territoire.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p> <p> — Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert Bâtiments patrimoniaux : Valorisation du patrimoine bâti - maintenance et sauvegarde du patrimoine </p>

FICHE ACTION N° VAU 13

Créer une boucle de visite du patrimoine de centre-ville et des circuits complémentaires

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Créer une boucle de visite du patrimoine de centre-ville et des circuits complémentaires
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite créer, en partenariat avec l'Office de tourisme, une boucle de visite du patrimoine de centre-ville et des circuits complémentaires (architecture du XXème siècle, marais, traditions taurines) en garantissant une cohérence entre la signalétique patrimoniale et les itinéraires de découverte déjà proposés selon les entrées de villes (aux marcheurs, automobilistes, cyclistes,...).</p> <p>Pour ce faire, la commune a déjà missionné un bureau d'étude en signalétique et communication afin de réaliser un diagnostic avec des propositions de prix concernant la conception des contenus de la signalétique touristique et patrimoniale de la ville de Vauvert.</p> <p>Les restitutions ont permis de définir les mobiliers à mettre en place, les prescriptions techniques (les totems : d'entrée de ville, d'identification parking, le jalonnement piéton), le schéma directeur, les différents emplacements et le budget.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Alliance Consultant - CAUE – PETR mission patrimoine – CCPC (office de Tourisme) – UPV Montpellier 3 Master Transport-Mobilités-Réseaux – Comités de Quartiers – société d'Histoire Posquières-Vauvert – SMCG</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Conception : 8 195 € HT Fabrication : 11 876 € HT Pose : 3 565 € HT</p> <p>TOTAL : 24 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financier COMMUNE Budget communal (autofinancement) montant HT € 24 000,00 euros pourcentage 100 %</p>

Calendrier	2 ^{ème} semestre 2024 / 1 ^{er} semestre 2025 : Conception, fabrication et pose
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie Axe 2 – Développer l’attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale Action 2.1 – Valoriser le patrimoine local Projet 2.2.1 – Réaliser une signalétique patrimoniale mettant en valeur les monuments vauverdois ainsi que l’histoire vauverdoise à travers ses différents quartiers
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des Comités de pilotage - Nombre de visiteurs - Satisfaction des visiteurs par la réalisation d’enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de favoriser l’attractivité touristique et patrimoniale de la commune en mettant en valeur son histoire et son patrimoine et en facilitant la compréhension et la lecture de son histoire locale aux habitants et visiteurs.
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N° VAU 14

Préserver, restaurer et valoriser les édifices à fort intérêt patrimonial, constitutifs d'un passé historique de la ville

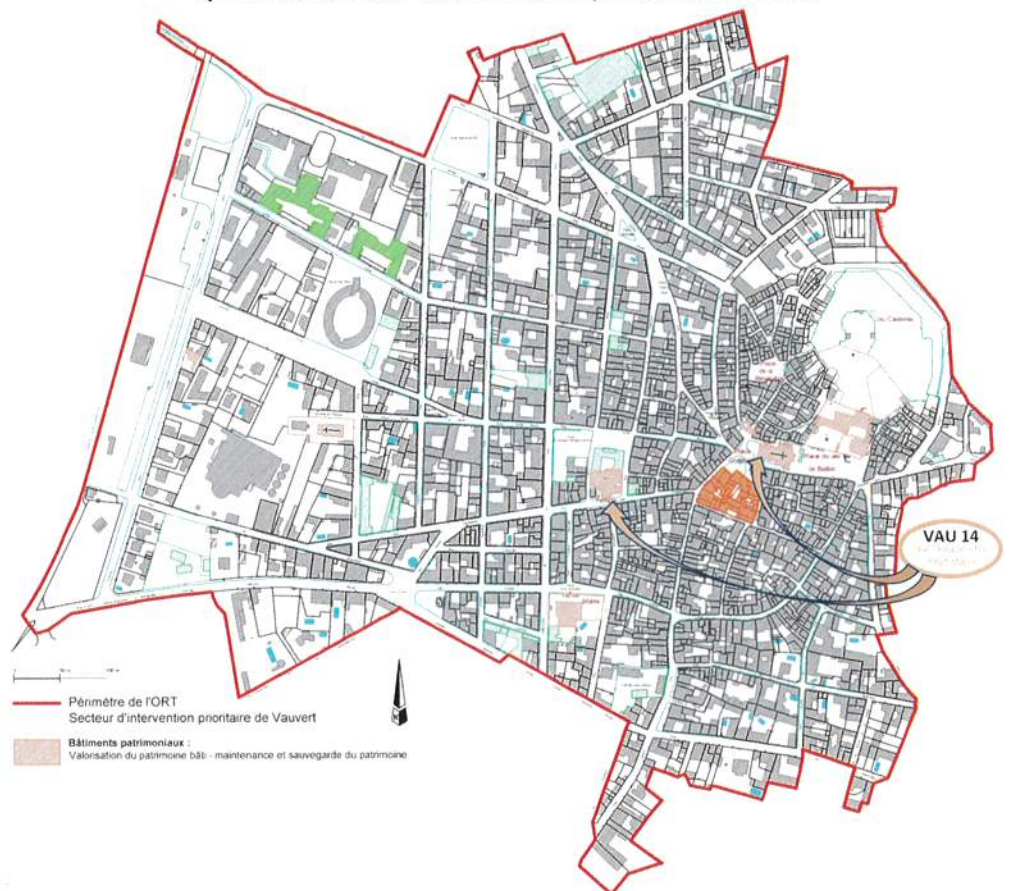
Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Préserver, restaurer et valoriser les édifices à fort intérêt patrimonial, constitutifs d'un passé historique de la ville
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian - faible
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite préserver son patrimoine religieux et notamment son Temple protestant inscrit aux monuments historiques, ainsi que l'histoire matérielle d'une peinture murale, formant le décor du baptistère de l'Eglise Notre Dame.</p> <p>Le Temple protestant Le Grand Temple de Vauvert, œuvre de l'architecte nîmois, Charles-Etienne Durand, bâti entre 1811 et 1817, s'élève sur la rue des Capitaines et occupe l'essentiel de l'îlot bordé par les rues des Casernes et Montcalm, au dos des Halles de la ville. Le Temple a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 30 janvier 2012 et une demande de classement est en cours.</p> <p>Afin de pouvoir envisager la restauration totale de l'édifice, la commune de Vauvert avait dans un premier temps, sollicité une architecte du patrimoine afin d'établir un diagnostic général avec une estimation sommaire des coûts (poste par poste) pour la réalisation des travaux. Au vu des postes chiffrés, il faudra envisager et dans un premier temps, de prioriser certaines interventions comme, la réfection de la toiture, puis au poste après poste au fil de de l'eau. Les travaux feront l'objet d'une programmation pluriannuelle.</p> <p>Le Baptistaire de l'Eglise Notre Dame de Valvert Vauvert a une histoire singulière faite de grands pèlerinages au moyen âges liés à la reconnaissance de miracles par l'Eglise Apostolique de Rome à l'image de Lourdes et de Boulogne-sur-Mer. A l'intérieur de l'église Notre-Dame-de l'Assomption de Vauvert se trouve la scène du baptême du Marquis de Montcalm Saint Véran qui a été peinte dans la niche baptismale située près du coin nord-occidental de l'édifice, en grisaille, à l'huile sur badigeon et enduit de chaux de sable. Malheureusement cette peinture s'est détériorée au fil du temps. La commune avait donc sollicité une restauratrice habilitée Monuments Historiques et Musées afin d'établir un diagnostic avec un devis de restauration.</p>

	<p>Les altérations étant principalement dues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au vieillissement naturel, - À la technique de la peinture du 19^{ème} siècle, - Aux variations climatiques et hygrométriques dans l'église, - Aux infiltrations d'eau et à la présence d'humidité dans la maçonnerie et dans les couches de la peinture murale. <p>L'église est implantée en cœur de ville, sur la place Gambetta et ces travaux de restauration et de mise en valeur du baptistère seront une valeur ajoutée à l'édifice mais également en lien avec le programme de requalification de cette place stratégique dans l'opération de revitalisation.</p> <p>Le traitement des infiltrations d'eau et de la présence d'humidité dans la maçonnerie côté Nord nécessitera une intervention sur la voirie.</p> <p>En pied de muraille partiellement enterrée, traitement des fondations de l'édifice avec drainage et traitement de l'interface avec le sol environnant extérieur (tronçon de rue). Ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux de requalification de la Place Gambetta (programme commun).</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC - UDAP -CAUE – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert – la DRAC - la Région – la Fondation du Patrimoine – Mécénat privé (association Gard-Québec / Francophonie)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Pour le Grand Temple :</u> Travaux d'ensemble à réaliser sur la toiture incluant la réfection avec consolidation d'une partie de la charpente et réfection complète de la couverture. Montant estimé : 203 657,08 HT. L'ensemble des travaux restant devra faire l'objet d'un nouveau chiffrage.</p> <p><u>Pour le Baptistaire :</u> Pour intervention conservation-restauration de la peinture murale en grisaille de la niche Baptismale dans l'église Notre-Dame-de l'Assomption de Vauvert : Montant estimé : Chiffrage de l'intervention 8 000 € HT.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p><u>Pour le Grand Temple :</u> Programmation à définir</p> <p><u>Pour le Baptistère :</u> Avril 2024 : Seconde visite de la restauratrice habilitée MH et Musées pour mise à jour du devis et calage intervention sur fresque. 2025/2026 : Intervention sur fresque</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 2 – Développer l'attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale</p> <p>Action 2.1 – Valoriser le patrimoine local</p> <p>Projet 2.1.3 – Réaliser les travaux du baptistère de l'Eglise</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation des travaux de restauration- Réception de l'ouvrage- Satisfaction des paroissiens, habitants et visiteurs par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de préserver le patrimoine religieux de la commune et de renforcer l'attractivité du centre-ville.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



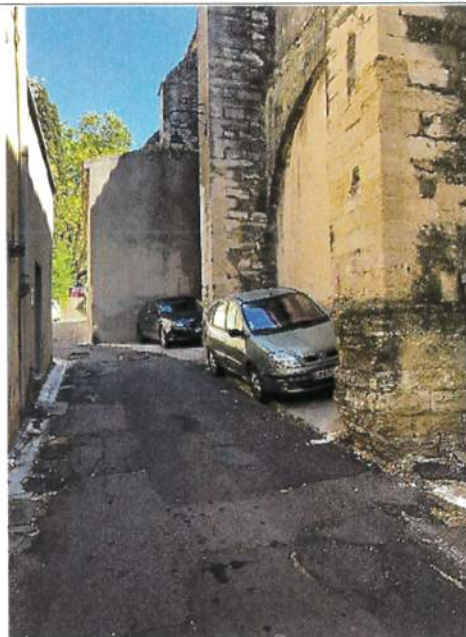
Documents photographiques Grand Temple





Le Baptistaire









FICHE ACTION N° VAU 15

Valoriser le chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la création d'une maison des pèlerins.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Valoriser le chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la création d'une maison des pèlerins
Action n°	15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Depuis décembre 2023, la commune de Vauvert est reconnue « commune halte du chemin de Saint-Jacques de Compostelle ». Une convention signée officiellement avec « l'Agence Française des chemins de Compostelle » en présence de la CCPC, d'hébergeurs, de restaurateurs et de marcheurs impliqués dans l'accueil des pèlerins certifie ce label. Il s'agit là d'une réelle opportunité pour le cœur de ville que d'être traversée par « la voie d'Arles » et d'être reconnue Commune halte.</p> <p>A l'heure actuelle, les hébergements sur Vauvert sont uniquement issus du secteur privé et ne sont accessibles qu'à des pèlerins d'un certain niveau financier. L'engouement est grand pour ce tourisme doux et les marcheurs sont nombreux avec une démocratisation de la marche longue distance, facile d'accès à tous, quelque soit les moyens financiers. Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune souhaite aller plus loin dans son engagement et rendre l'accessibilité de Vauvert encore plus importante en proposant un lieu d'accueil privilégié avec la création d'une maison des Pèlerins.</p> <p>Il y a une envie de mieux les accueillir et de pouvoir mettre à leur disposition un hébergement collectif qui leur sera réservé.</p> <p>La commune souhaiterait se positionner sur l'ancien lieu d'accueil appartenant au Diocèse. Il s'agit d'un bâtiment en R+1 d'une surface d'environ 300 m², situé au pied de l'ancien château, à proximité du chemin. Ce édifice situé en bordure de la rue des Bonnets Carrés pourrait ainsi perpétuer la vocation spirituelle des lieux en devenant une maison d'accueil des pèlerins. La propriété pourrait en rester au diocèse.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Commune de Vauvert – Agence française des chemins de Compostelle – CCPC (office de Tourisme) – CAUE – PETR - Diocèse</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert – Mécénat privé</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir

Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie Axe 2 – Développer l’attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale Action 2.1 – Valoriser le patrimoine local Projet 2.1.4 – Création d’une maison des Pèlerins
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pèlerins accueillis - Nombre d’évènements organisés autour de cet itinéraire culturel européen
Conséquence sur la fonction de centralité	Une opportunité pour le cœur de ville, cet hébergement contribuera à valoriser l’accueil des Pèlerins, à faire vivre le label « commune halte » et faire connaître cet itinéraire culturel européen.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l’action dans le périmètre de l’ORT</p> <p>— Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert</p> <p>■ Bâtiments patrimoniaux : Valorisation du patrimoine bâti - maintenance et sauvegarde du patrimoine</p>

FICHE ACTION N° VAU 16

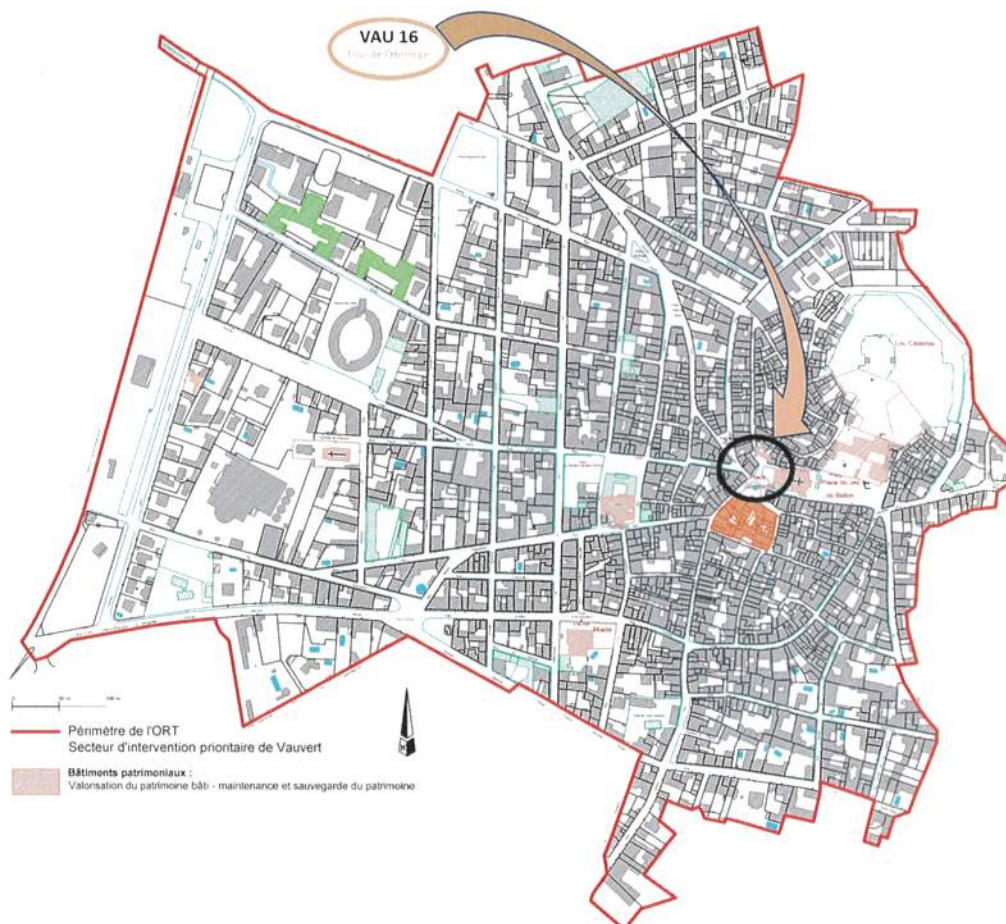
Réaliser les travaux favorisant la sécurité des personnes, permettant l'ouverture et l'accès au public de la Tour de l'Horloge.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Réaliser les travaux favorisant la sécurité des personnes, permettant l'ouverture et l'accès au public de la Tour de l'Horloge.
Action n°	16
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Edifice patrimonial, situé sur la place Gambetta, la tour de l'Horloge est un ensemble architectural qui se compose de parties de différentes époques. A la base se trouve la porte de Panapée qui, au Moyen Age, faisait partie de l'enceinte fortifiée de Posquières. Le beffroi édifié en 1604 a été restauré au milieu du 19^{ème} siècle. Cet édifice coiffé d'une toiture à quatre pans en tuiles vernissés surmonte la seule porte conservée de l'ancienne cité médiévale. Les cloches sonnaient les différents événements de la commune.</p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite permettre l'ouverture et l'accès au public de la tour de l'Horloge. Mais cela ne peut se faire sans engager les travaux nécessaires à la sécurité des personnes. Il serait ainsi prévu des visites en petits groupes organisées par l'office de tourisme et la Maison du Patrimoine.</p> <p>La commune a donc sollicité dans un premier temps un Architecte du patrimoine afin d'établir un diagnostic en vue des travaux de restauration.</p> <p>Le rendu en fin de mission définira le parti général de restauration/conservation ainsi qu'un calendrier avec un budget prévisionnel des travaux.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Commune de Vauvert, Architecte du Patrimoine, UDAP, CAUE, CCPC (office de Tourisme), Mission patrimoine PETR, Fondation du patrimoine.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert, Fondation du patrimoine mécénat (collecte de dons, mobilisation du mécénat).</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant du diagnostic : 11 040 € TTC</p> <p>Montant estimatif des travaux : 60 000 € TTC</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Diagnostic :</p> <p>Cofinanceur 1 BANQUE DES TERRITOIRES montant TTC € 5 520,00 euros pourcentage 50% statut (notifiée)</p>

	<p>Cofinancier 2 COMMUNE Budget communal (autofinancement) montant TTC € 5 520,00 euros pourcentage 50 % statut (notifiée)</p> <p>Travaux : Cofinancier 1 COMMUNE Budget communal (autofinancement) montant TTC € à définir pourcentage à définir statut (notifiée)</p> <p>Cofinancier 2 COLLECTE DE DONS (Fondation du patrimoine) montant TTC € à définir pourcentage à définir</p>
Calendrier	<p>2^{ème} trimestre 2024 - Présentation de l'étude pour validation par la commune 2^{ème} semestre 2024 - travaux de mise en sécurité avec ouverture au public.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Fréquentation de l'édifice – nombre de visiteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine, nécessaire au renforcement de l'attractivité touristique de la commune. En effet, elle contribue à la valorisation du Vauvert Médiéval, de « Posquières » à nos jours, et à faire vivre le récit de l'identité culturelle en prenant appui sur les édifices architecturaux.

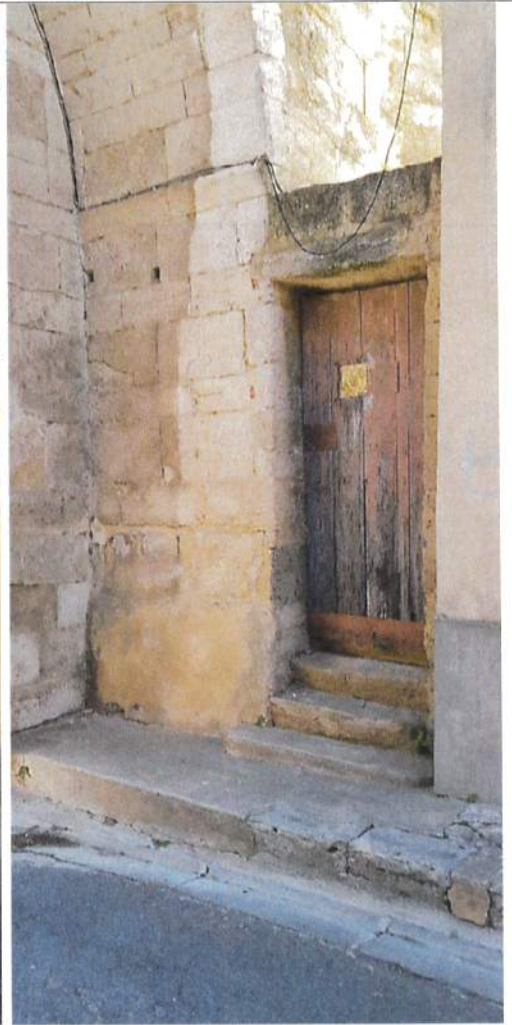
Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Documents photographiques





Tour de l'Horloge, porte vers le centre historique

FICHE ACTION N° VAU 17

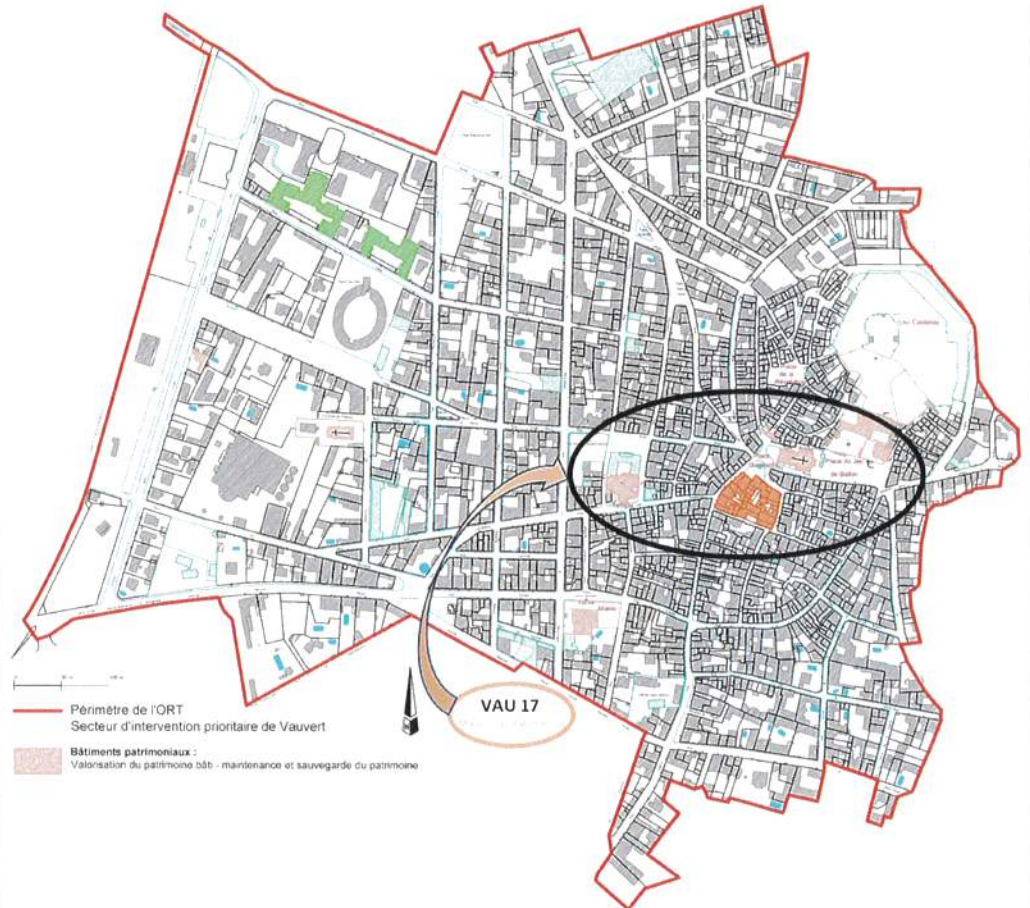
Créer une future Maison du Patrimoine à la suite de l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » porté par le PETR et recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine pour contribuer à la vitalité du label.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Créer une future « Maison du Patrimoine » à la suite de l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » porté par le PETR et recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine pour contribuer à la vitalité du label
Action n°	17
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) est un outil de référence permettant d'inscrire le patrimoine au cœur des politiques du territoire, via une action transversale et la concertation de tous les acteurs. L'élargissement des champs du patrimoine, d'une part, et celui des missions du label, d'autre part, ont considérablement enrichi les compétences et les actions portées par ce dernier (valorisation des outils d'urbanisme, expertise scientifique...), façonnant une approche décloisonnée du patrimoine.</p> <p>Le succès du label atteste de la pertinence du partenariat entre l'État, prescripteur, qui labellise les territoires, finance les conventions, d'une part, et les collectivités qui portent ce label, le font vivre et financent actions et personnels, d'autre part.</p> <p>Depuis 2019, après validation par le ministère de la Culture, le PETR porte le dossier de candidature au Label « Pays d'Art et d'Histoire » avec l'ambition que le territoire soit labellisé d'ici la fin d'année 2024.</p> <p>La commune de Vauvert, consciente des enjeux que représente l'appropriation de son architecture et de son patrimoine par ses habitants, s'engage dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.</p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite, suite à l'obtention du label PAH, créer une Maison du Patrimoine qui aura pour objectifs d'être un lieu d'information, de conseil, de sensibilisation et de pédagogie à l'attention du jeune public, des professionnels, des élus, des habitants, mais également des visiteurs en lien avec l'office de Tourisme.</p> <p>A ce stade de la réflexion, deux locaux communaux et deux locaux privés (situé dans les ilots de l'OPAH-RU) ont été identifiés. Une étude de faisabilité et d'aménagement</p>

	<p>devra être portée par la commune afin de valider l'emplacement stratégique de la future Maison du Patrimoine.</p> <p>Dans cette réflexion, la commune de Vauvert avec la CCPC, devra envisager l'idée de pouvoir éventuellement mutualiser l'espace d'accueil du nouvel office de Tourisme avec la future Maison du Patrimoine, comme cela a été fait sur d'autres territoires. Cela contribuerait à améliorer la fréquentation touristique à partir de nos patrimoines.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : DRAC - Commune de Vauvert - EPF</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 – après obtention du label PAH
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Label Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité et d'aménagement - Bilan de fréquentions de la Maison du Patrimoine - Satisfaction des habitants et des visiteurs par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ce lieu a pour objectif de faciliter la coordination de l'ensemble des acteurs du patrimoine, de l'Urbanisme de l'habitat, témoignant de la cohérence du territoire, et de renforcer le lien entre l'urbain et le rural.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le 29/08/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_89PA-DE

FICHE ACTION N° VAU 18

Travailler les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs, pour prolonger l'expérience touristique.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Travailler les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs, pour prolonger l'expérience touristique.
Action n°	18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite mettre en valeur l'offre touristique, patrimoniale et culturelle. Avec pour objectif de travailler les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs, pour prolonger l'expérience touristique.</p> <p>L'idée principale étant de proposer aux visiteurs de découvrir l'intégralité du territoire sous différents angles. Ne pas venir uniquement pour découvrir le centre du Scamandre, il faut donner l'envie d'aller tout explorer, pour cela il faut compléter le maillage existant entre le bourgs-centre et ces hameaux. Créer le lien entre les patrimoines historiques, naturel et culturel.</p> <p>Se servir d'un schéma d'interprétation, outil permettant d'organiser la découverte des patrimoines du territoire, en révélant ses caractéristiques et valeurs, sa singularité, au travers de récits originaux.</p> <p>La réalisation de ce schéma se fera au travers de l'élaboration d'une étude qui à partir d'un diagnostic du territoire, définira des propositions de circuits.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Syndicat Mixte Camargue Gardoise – Grand Site de France - CAUE – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat - Département</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>1er semestre 2025 – Etudes</p> <p>2^{ème} semestre 2025 – Proposition de circuits et création d'une charte</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 2 – Développer l'attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale</p> <p>Action 2.1 – Valoriser le patrimoine local</p>

	Projet 2.2.1 – Réaliser une signalétique patrimoniale mettant en valeur les monuments vauverdois ainsi que l’histoire vauverdoise à travers ses différents quartiers
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Restitution du diagnostic (recensement des sites touristiques, des hébergements, des commerçants)- Cotech et Copil- Nombre de visiteurs- Satisfaction des visiteurs par la réalisation d’enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de développer un tourisme durable et bénéfique mais pas seulement en centre- ville, Vauvert possède plusieurs sites et points d’intérêts hors du cœur de ville notamment dans ses hameaux (Gallician, Montcalm), dans les costières, dans ses étangs... En participant au dynamisme de la commune et en offrant aux visiteurs un tour complet du territoire tout en créant du lien avec le centre-bourg et ses environs, elle contribue au renforcement des fonctions de centralité.
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N° VAU 19

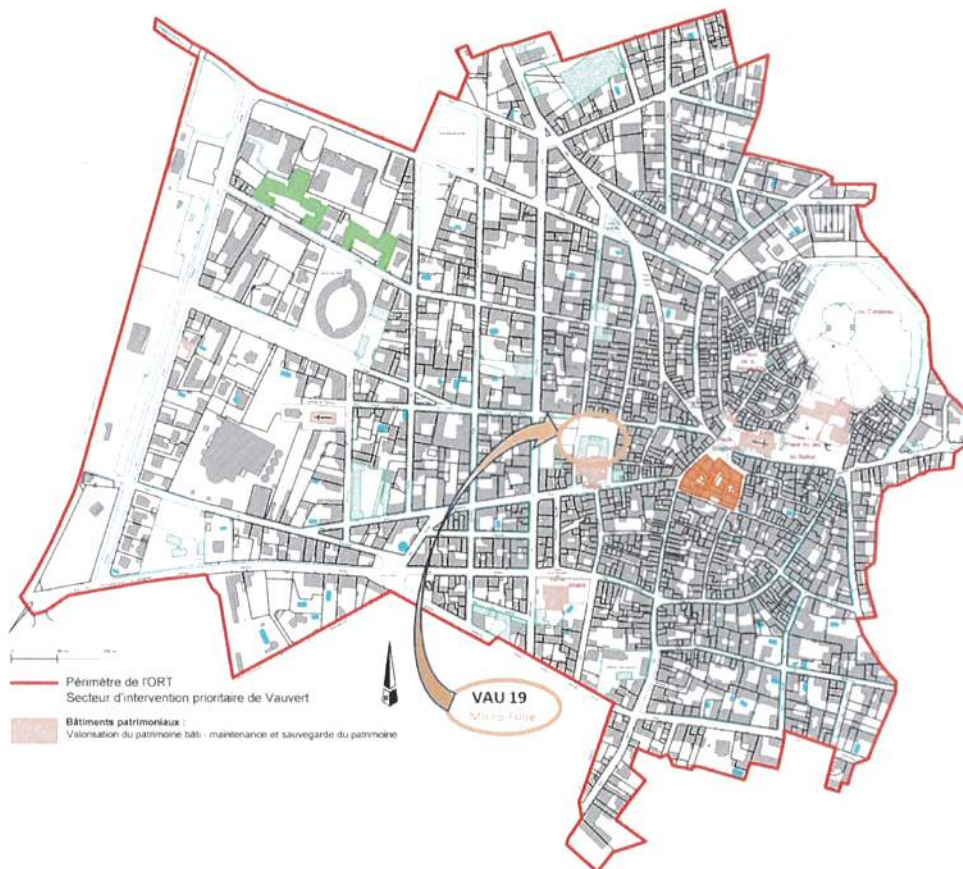
Mettre en place une Micro-Folie la Villette (plateforme culturelle au service des territoires) ayant pour but de créer un espace multiple d'activités et chaleureux

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Mettre en place une Micro-Folie la Villette (plateforme culturelle au service des territoires) ayant pour but de créer un espace multiple d'activités et chaleureux
Action n°	19
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite élargir son offre d'accès à la culture pour ses habitants. Mais pas seulement, également à l'échelle de l'intercommunalité (écoles et collèges) ainsi qu'aux touristes qui visitent le territoire. Pour cela, la commune envisage d'implanter une Micro-Folie en version mobile. Pour ce faire, la commune dispose déjà d'un espace dédié au numérique situé dans la médiathèque Simone VEIL qui communique avec l'espace culturel Jean JAURES, dont l'étage pourrait accueillir la mise en place d'un dispositif culturel innovant au service du territoire. Le rez-de-chaussée accueille toute l'année des expositions temporaires d'artistes contemporains et régionaux, accessibles PMR disposant d'un ascenseur (espace culture JJ entièrement dédié aux ateliers pédagogiques).</p> <p>Pour la réalisation de ce projet, la commune devra soit détacher et former au minimum un à deux agents (ETP) pour la médiation/programmation, soit recruter (un soutien de l'État permet de bénéficier d'emplois aidés tels qu'adultes relais, services civiques, etc.).</p> <p>La Villette propose à chaque médiateur une formation gratuite de deux jours pris en charge grâce à la dotation spécifique du ministère de la Culture.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC – ANCT - CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert – DRAC – ANCT - DETR</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 € HT pour un dispositif en version mobile, d'une vingtaine de personnes
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Vauvert en autofinancement (part à définir) - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (part à définir)
Calendrier	2025/2026 - Mise en place du dispositif Micro-folie
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie Axe 3 – Conforter le rôle de Bourg-centre par l'adaptation des équipements publics aux besoins de la population

	Action 3.1 – Diversifier les équipements à la population et améliorer leur accès Projet 3.1.4 – Créer un nouvel équipement culturel
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Inauguration et ouverture du lieu- Fréquentation du public - Nombre de visiteurs- Fréquentations des élèves des établissements scolaires (écoles primaires et collège)- Communication autour du dispositif- Satisfaction des visiteurs par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	La culture constitue un axe du vivre ensemble et de la qualité de vie sur le territoire local. La commune de Vauvert est convaincue de l'importance de la Culture comme levier de cohésion, de développement durable, d'aménagement et d'attractivité du territoire.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Exemple d'installation d'un dispositif Micro-Folie en version mobile



Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le 29/08/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_89PA-DE

FICHE ACTION N° VAU 20

Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier
Action n°	20
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite embellir le centre bourg et inciter les propriétaires d'habitations anciennes dans le périmètre stratégique de l'ORT à les restaurer dans les règles de l'art.</p> <p>La Fondation du patrimoine délivre un label aux propriétaires privés accomplissant des travaux extérieurs de restauration chez eux respectant certaines règles et vérifiés par l'UDAP. Ce label ouvre droit, sous conditions, à une aide financière couvrant une partie des travaux et déclenche 50 % de défiscalisation. Avec une subvention de 20 %, la défiscalisation est de 100 % du coût de travaux.</p> <p>La signature d'une convention entre la commune et la Fondation du patrimoine permettra également d'avoir accès de multiples services, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collecte de dons (mécénat des particuliers et entreprises) - La gestion administrative simplifiée - Une aide financière de la Fondation <p>Le projet concerné peut être de tout type de patrimoine : immobilier, mobilier ou naturel, protégé ou non par l'Etat. La Fondation accompagne le projet en apportant une expertise dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Fondation du Patrimoine - UDAP - CAUE -CCPC (OPAH-RU)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Fondation du Patrimoine - Commune de Vauvert – Mécénat public/privé - Etat (si bâtiment/objet mobilier classé ou inscrit)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune de Vauvert : 100% (autofinancement)

Calendrier	Second semestre 2024 – Délibération et signature de la convention
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réalisations aidées - Nombre de d'immeubles labélisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe à la sauvegarde des lieux de mémoire publics ou privés, du patrimoine naturel, et du patrimoine mobilier sous toutes ses formes, témoignages d'un art de vivre et d'une architecture locale.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p> <p>VAU 20 Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert</p> <p>— Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert</p> <p>■ Bâtiments patrimoniaux : Valorisation du patrimoine bâti - maintenance et sauvegarde du patrimoine</p>